

# Développement du parasport en France : le CESE propose des solutions concrètes pour développer l'accès au sport pour tous, à moins de 500 jours des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Avis : « Développer le parasport en France : de la singularité à l'universalité, une opportunité pour toutes et tous »

PUBLIÉ LE 29/03/2023

A près de 500 jours du début des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a adopté ce jour en séance plénière son avis concernant le développement du parasport en France. Faisant suite à une grande consultation citoyenne, cet avis formule de nombreuses pistes d'améliorations et de solutions pour développer l'accès au sport pour tous, notamment les personnes en situation de handicap ou éloignées de la pratique sportive.

En France, 12 millions de personnes sont en situation de handicap, et 52 % d'entre eux n'ont pratiqué aucune activité physique et sportive (APS) en 2020, tout comme 33% des Françaises et Français. A deux ans des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, développer le parasport et rendre accessible la pratique de proximité d'activités sportives des personnes en situation de handicap, est un enjeu majeur de société en termes d'inclusion et de santé. De manière plus générale, la sédentarité résultante de nos modes de vie et les nombreux freins à la pratique sportive (genre, âge, situation socioprofessionnelle, handicap, accès, choix, infrastructure, formation, financement...) font que trop de citoyennes et citoyens ne trouvent pas leur place dans le modèle sportif actuel.

Pourtant, la pratique sportive constitue un enjeu majeur de santé publique par son effet sur la santé physique et mentale et génère de multiples autres impacts positifs. L'évolution du modèle économique des associations sportives et le développement d'emplois dans la filière marchande du sport créent un réel dynamisme économique et une source d'engagement social. Ainsi, l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris doit être un véritable levier pour favoriser la pratique sportive de tous, et en particulier des personnes éloignées du sport.

Le CESE s'est donc saisi de ce sujet majeur en juin 2022 via un avis rapporté par Dominique Carlac'h et Marie-Amélie le Fur. S'appuyant sur le partenariat noué entre le comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (COJO) et le CESE, l'ambition de cet avis est d'accompagner les acteurs et parties prenantes de l'écosystème sportif dans la construction d'un héritage sanitaire, économique, social, environnemental et sociétal des JOP.

« Si le sport est bénéfique à chacun, il faut qu'il soit accessible à tous. Parce que le sport peut aider les personnes en situation de handicap à surmonter leurs difficultés, le regard qu'elles portent sur elles-mêmes ou que les autres portent sur elles. Parce que le sport sert et doit servir de trait d'union entre toutes les différences, entre tous les milieux, les âges et les capacités. C'est aussi le sens de notre partenariat avec le comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (COJO) », déclare Thierry Beaudet, président du Conseil Economique, Social et Environnemental.

« Avec Paris 2024, c'est la première fois que la France accueillera les Jeux Paralympiques d'été. C'est bien sûr un défi, parce que nous devons tout faire pour que les Françaises et les Français répondent présents à ce grand rendez-vous, et que la fête soit la plus belle possible, en magnifiant les para sports et les para athlètes. Mais c'est aussi une immense opportunité, car ensemble, nous avons la possibilité de changer durablement le regard de notre société, et de contribuer à améliorer la vie des personnes en situation de handicap, notamment en créant une dynamique en matière d'accessibilité », a déclaré Tony Estanguet, président du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Le CESE a donc émis 20 préconisations afin d'accompagner les acteurs de l'écosystème sportif dans le développement de solutions répondant à la singularité des activités physiques et sportives pratiquées par les personnes en situation de handicap.

## 1. Inciter au développement et à la diversification de l'offre d'activité physique et sportive (APS) et en favoriser l'accès

## **à toutes et à tous**

- o Afin de rendre la pratique sportive plus accessible, le CESE recommande la création d'une politique publique « autonomie, sport et solidarité », animée par les conseils départementaux, en lien avec les acteurs du territoire (entreprises, associations...), et disposant de moyens financiers, matériels et humains.
- o Le CESE préconise aussi que le projet de vie des personnes en situation de handicap, transmis à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), comprenne un volet consacré à la pratique d'activités physiques et sportives. Les besoins financiers en matériels et accompagnements humains, indispensables à la pratique, seraient ainsi pris en compte dans le plan personnalisé de compensation.
- o Par ailleurs, le CESE préconise que le Comité paralympique et sportif français centralise l'ensemble des informations et outils existants pour la pratique parasportive à destination des usagers/usagères et des acteurs sportifs privés, associatifs, publics, ainsi que les collectivités territoriales via une plateforme numérique, connectée à la plateforme Solution Sport Entreprise.

## **2. Valoriser et favoriser l'impact du développement de toutes les formes de pratiques sportives**

- o Le CESE préconise l'extension du programme prioritaire de recherche Autonomie (PPR Autonomie) aux domaines du parasport et du sport de santé en lançant un appel à projet sur les thèmes de l'innovation, de la recherche et développement, en lien avec le programme France 2030.
- o Le CESE préconise l'inclusion de tests de capacité physique et de forme dans le système d'évaluation santé qui sera mis en place dans le cadre des futures consultations de prévention. Le CESE prône aussi leur extension aux enfants de 8 ans et aux adolescentes et adolescents de 16 ans.
- o Le CESE recommande d'inscrire un cycle obligatoire de parasport en EPS pour tous les élèves à l'école primaire, au collège et au lycée afin de les sensibiliser aux enjeux d'inclusion, de diversité et de respect des droits de chaque citoyen et citoyenne.

## **3. Mieux former et sensibiliser les acteurs clés des activités physiques et sportives**

- o Le CESE préconise ainsi de former les professeurs et professeuses des écoles d'éducation physique et sportive aux pratiques d'éducation inclusive par la mise en place de ressources pédagogiques sur Eduscol et d'un module de formation systématique.

## **4. Susciter l'engagement de tous les acteurs en faveur du sport pour tous et toutes**

- o Le CESE préconise que les collectivités territoriales incitent à l'insertion d'un volet "inclusion sociale et sportive" dans le projet des clubs, comités et ligues. Ces conventions induiront l'engagement des collectivités auprès des organisations porteuses d'un projet inclusif, en matière de financements et de fonctionnement.
- o Le CESE préconise que l'Agence Nationale du Sport identifie, soutienne et multiplie le nombre de « passeurs et passeuses » (c'est-à-dire les personnes qui appartiennent à la fois au monde des activités physiques et sportives auprès des personnes en situation de handicap et à celui auprès des personnes valides) et qu'elle incite au développement et à la valorisation du bénévolat sportif des personnes éloignées du sport au sein des associations sportives (Personnes en situation de handicap, personnes privées, femmes).

**Cet avis est rapporté par Dominique Carlac'h et Marie-Amélie le Fur, au nom de la Commission de la commission de l'éducation, de la culture et de la communication. Il a été présenté lors de l'assemblée plénière du 29 mars à 14h30. L'avis a été adopté à l'unanimité avec 111 voix pour.**

Contact presse :

Ema Hazan

06 64 56 11 74

ema.hazan@plead.fr

[Télécharger](#)